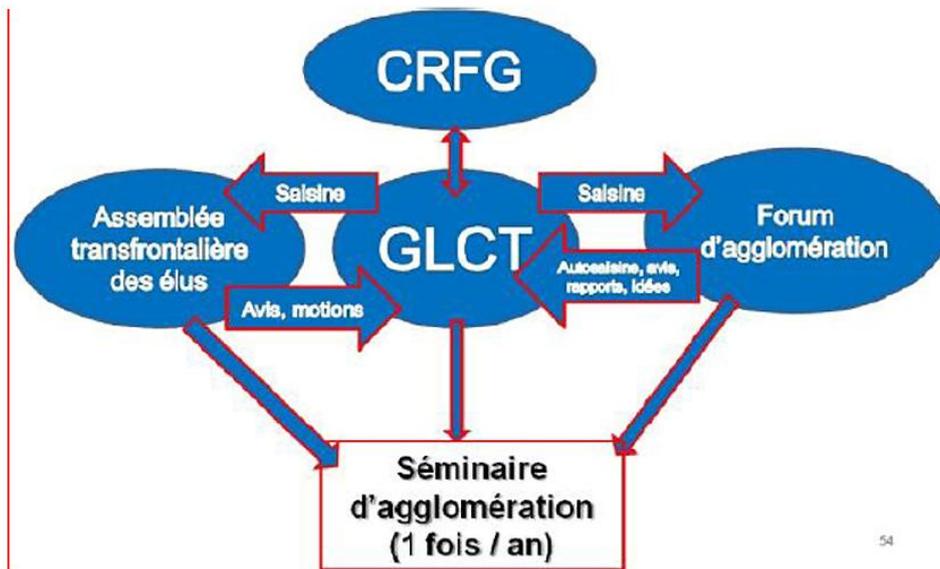


ATELIER « gouvernance », démocratie participative, dialogue social



Le schéma ci-dessus (qui accompagne le projet de règlement intérieur du futur Forum transfrontalier, en voie de validation) montre les relations prévues entre différentes instances de gouvernance.

GLOSSAIRE (non exhaustif)

Le CRFG (Comité Régional Franco-Genevois), né il y a 30 ans, est un organisme validé par les gouvernements suisses et français. Il est organisé en de nombreuses commissions thématiques dans lesquelles la participation de la société civile est très limitée.

Le COPIL : le CRFG a formé un comité de pilotage pour conduire le projet d'agglomération. Le COPIL a signé en 2007 la première charte, puis en juin 2012 la deuxième charte. Il est composé de 14 élus, représentant les principales instances politiques du territoire de l'agglomération.

Le GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) : Le COPIL s'est doté en juin 2012 d'un statut juridique, sous la forme d'un GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), qui sera officiellement mis en route fin janvier 2013. (cf statuts du GLCT, 2012 Charte 2012, pages 96 et suivantes). Il est l'instance exécutive du projet d'agglomération, toujours sous l'autorité du CRFG.

L'ARC Association Régionale de Coopération du Genevois regroupe les communautés de communes françaises qui sont dans le périmètre de l'agglomération. C'est un acteur de poids qui partage la présidence du GLCT avec les conseils d'Etat de Genève et de Vaud.

L'assemblée transfrontalière des élus, est une instance de consultation qui est ouverte à l'ensemble des élus communaux, départementaux et cantonaux du territoire de l'agglomération. Elle se réunit en principe une fois par an autour d'un thème spécifique.

Le Forum d'agglomération : La mise en place d'un *Forum d'agglomération permanent de la société civile* fait partie des engagements de la charte de 2007, non réalisé à ce jour. A ce sujet, le Premier Forum de la Société civile de décembre 2011 avait adressé une lettre aux autorités. En 2012, un groupe de travail, dont les 16 membres ont été choisis par le COPIL, a donc été constitué pour rédiger un projet de règlement intérieur. Des représentants de nos 4 coordinations (CEST, CLE, CLD, CCJS) y ont participé. Ce règlement sera validé par le GLCT fin janvier 2013. La sélection des membres par le GLCT se fera donc probablement en février mars 2013, sur la base des candidatures qui seront envoyées par les organismes intéressés. La sélection veillera à un équilibre entre les 3 piliers du développement durable. (social, économique et économique).

Les PACA, Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération sont des périmètres transfrontaliers intermédiaires (par exemple Genève Bernex St Julien) qui font l'objet d'actions coordonnées et de concertations (avec les élus principalement jusqu'à présent).

QUESTIONS

La participation peut tomber dans le piège d'une pseudo consultation validant des décisions déjà prises en amont. Le processus est alors un moyen de faire taire l'opposition et de gommer les revendications et les propositions de la société civile et masque alors la réalité d'un processus décisionnel de haut en bas. Un mouvement social large et organisé est nécessaire pour faire face à ce risque.

Quels sont les moyens d'action dont dispose la société civile pour intervenir directement sur des instances politiques et construire une démocratie participative avec un véritable dialogue social ?

Au niveau global de l'agglomération

1. Comment améliorer le fonctionnement du CRFG et y imposer une participation plus importante de la société civile, ainsi qu'une plus grande transparence ? (texte Suivi du Livre Vert de juin 2009, CLE/ CEST)
2. Comment participer de façon coordonnée et efficace au Forum d'agglomération ? Quelle incidence peut espérer la société civile de ce Forum sur les décisions du GLCT ?

Au niveau plus localisé

3. Comment nous organisons-nous pour assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions du GLCT au niveau de l'agglomération, des PACA, des communes et des quartiers ?
4. Faut-il créer de nouvelles structures de coordination transfrontalières, ou plutôt renforcer celles qui existent depuis 25 ans comme la CEST et le CLE ?
5. Comment constituer un réseau actif de militants transfrontaliers bien informés des enjeux de l'agglomération, capables d'agir au niveau global aussi bien que sur leur lieu de vie ?
6. La question ouverte.